



► Rapport de synthèse

Rapports vers la mise en place de l'Observatoire du Dialogue Social – (Projet Diassosec)

Points essentiels

Projet : Promouvoir le dialogue social et la santé et sécurité au travail au Maroc (DIASOSSEC) – mis en œuvre par l'OIT en partenariat le Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) et l'Agence belge de coopération internationale (Enabel)

► Financé par l'Agence Belge de Coopération Internationale (Enabel)

► Projet de 24 mois

► Objectif : contribuer à la consolidation des droits des travailleurs et des travailleuses et la protection de leurs droits fondamentaux au travail grâce à l'institutionnalisation approfondie du dialogue social tripartite, la négociation collective et le renforcement des capacités stratégiques de l'inspection du travail au Maroc

Introduction

Cet article de synthèse reprend les principaux résultats de deux rapports complémentaires consacrés à la mise en place de l'Observatoire du dialogue social (ODS) au Maroc. Le premier est le rapport de la mission d'organisation d'un atelier et de consultations tripartites visant à partager les conclusions du rapport d'orientation sur l'ODS et à valider un scénario de sa création. Le second est une feuille de route assortie d'un plan de travail, définissant les étapes, les modalités institutionnelles et les conditions juridiques et opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre effective de l'Observatoire. Ces deux livrables ont été produits en se basant sur le rapport élaboré par l'OIT à ce sujet en avril 2024 et sur la base des consultations tripartites menées par le consultant avec les mandants au Maroc.

Contexte et justification de la mission

Le dialogue social est reconnu par l'OIT comme un pilier de la démocratie participative et un vecteur de progrès sociaux et économiques. Malgré un cadre juridique et institutionnel formalisé au Maroc (Code du travail, Constitution de 2011, accords tripartites depuis 1996), son effectivité reste limitée, avec un dialogue tripartite peu régulier, fragmenté et concentré sur les salaires, et une négociation collective peu développée.

Le message royal de 2017 et la Charte nationale pour l'institutionnalisation du dialogue social (2022) ont appelé à une « nouvelle génération » de mécanismes, plus inclusifs et efficaces. Dans ce contexte, la création d'un Observatoire national du dialogue social (ODS) est envisagée comme instrument clé d'observation, d'analyse, d'appui technique et de promotion du dialogue social, capable d'éclairer les politiques publiques et de renforcer les capacités des partenaires sociaux.

L'OIT a conduit une double mission de consultance : un rapport d'orientation (avril 2024) sur les normes internationales, les bonnes pratiques et les options de mandat et de gouvernance de l'ODS ; et une mission

de concertation (juillet 2025) incluant un atelier tripartite et des entretiens bilatéraux avec les mandants, débouchant sur une feuille de route consensuelle.

Principaux constats issus des consultations

Forces et faiblesses du dialogue social actuel

Les consultations reconnaissent des avancées en matière du dialogue social (ancrage constitutionnel, accords tripartites, réforme du Code du travail, instances tripartites, dotation budgétaire prévue pour l'ODS), mais pointent aussi de fortes faiblesses : représentation déséquilibrée des travailleurs à cause d'une syndicalisation très faible (émiettement syndical, poids élevé des élus non syndiqués) et d'une représentation des employeurs essentiellement par la CGEM sans réelle représentativité des TPE/PME et de l'économie informelle et rurale, un engagement de l'État porté essentiellement par l'autorité chargée de l'emploi, et dialogue social appelé à être plus régulier, inclusif et à fort impact sur les politiques publiques.

Perceptions des partenaires sociaux

Une convergence globale se dégage autour de la pertinence de créer un ODS tripartite indépendant doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les partenaires souhaitent un modèle inclusif donnant aussi la voix à des acteurs non représentatifs (organisations professionnelles de niche, CESE, HCP, monde académique), via leur participation sans droit de vote ou via des partenariats et commissions spécialisées. Ils soutiennent le principe de progressivité des missions, en commençant par la collecte de données, la production d'un rapport annuel, le suivi des conventions collectives et l'appui au dialogue social de haut niveau.

Architecture proposée pour l'Observatoire

Le rapport (juillet 2025) dessine un schéma institutionnel reposant sur :

- Un conseil d'administration tripartite garantissant l'égalité de sièges et de voix entre les trois composantes ;
- Une direction générale exécutive dotée d'autonomie fonctionnelle et appuyée par un comité scientifique ;
- Quatre unités opérationnelles (gestion, partenariats, études, communication) ;
- Des mécanismes d'ouverture à d'autres acteurs (HCP, CESE, organisations professionnelles sectorielles, experts).

Les missions proposées pour l'ODS incluent ; (1) la production d'indicateurs et de rapports annuels sur le climat social, (2) le suivi des négociations collectives et des conflits de travail, (3) le soutien à la négociation collective, (4) la promotion de la culture du dialogue social et (5) la diffusion d'analyses socio-économiques. L'ODS doit être principalement financé par le budget de l'État. Son autonomie financière pourrait être renforcée par des ressources complémentaires issues de partenariats et de la coopération internationale.

Question du statut juridique

La principale divergence concerne le statut juridique de l'ODS. Trois scénarios proposés : 1) un groupement d'intérêt public (GIP), rapide à mettre en place mais juridiquement fragile car incompatible avec le tripartisme égalitaire ; 2) un organisme public créé par la loi, garantissant sécurité juridique et autonomie mais nécessitant un long processus ; 3) une voie médiane : créer un GIP provisoire pour lancer les premières activités et préparer parallèlement un projet de loi créant l'ODS définitif. Cette dernière option, soutenue par le MIEPEEC, est conditionnée à un avis juridique du Secrétariat général du gouvernement sur sa faisabilité.

Plan opérationnel

La feuille de route issue de la mission de concertation prévoit une démarche progressive et conditionnelle, articulée en deux grandes étapes. Dans un premier temps, il s'agit de vérifier la faisabilité juridique de la création de l'Observatoire sous forme de groupement d'intérêt public (GIP) à composition tripartite égalitaire.

Dans le cas où cette option serait possible, le montage institutionnel devra être partagé avec les partenaires sociaux pour recueillir leur accord, avant de négocier et signer une convention constitutive et de la soumettre, avec le projet de décret d'approbation, à la validation du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) puis du Conseil de gouvernement.

Ce GIP provisoire, dont la durée ne dépasserait pas quatre ans, aurait pour mission de lancer les premières activités de l'Observatoire et de préparer, en parallèle, un avant-projet de loi instaurant l'Observatoire sous forme d'organisme public pérenne. Dans le cas où la solution du GIP s'avère juridiquement non viable, la feuille de route prévoit de basculer directement vers la voie législative. Un organe tripartite ad hoc - commission technique placée sous l'égide du MIEPEEC ou rattachée au CESE - serait alors institué pour définir en six mois un descriptif consensuel des missions, structures et gouvernance de l'Observatoire, puis pour rédiger dans les six mois suivants un avant-projet de loi et appuyer son adoption par le gouvernement et le Parlement. Cette commission disposerait des moyens nécessaires, notamment via la réaffectation des crédits déjà alloués à l'Observatoire depuis 2022 et un appui complémentaire de la coopération technique.

Conclusion générale

Les deux rapports mettent en évidence un large consensus sur le principe, les missions et la gouvernance de l'ODS ainsi qu'une forte attente quant à son rôle structurant pour le dialogue social au Maroc. La question du statut juridique reste le verrou principal. Le scénario progressif en deux temps (GIP transitoire puis loi) apparaît comme la voie la plus réaliste. L'ODS constituerait ainsi un outil stratégique de consolidation du tripartisme et de promotion du dialogue social de nouvelle génération.